

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 13 avril 2021 à 19 h 30. Compte tenu de l'arrêté ministériel en vigueur en raison de la crise de la COVID-19, la séance se déroule en l'absence du public et les membres du Conseil sont réunis par un système de vidéoconférence.

SONT PRÉSENTS

Kathy Poulin	Mairesse
Jean-François Giasson	Conseiller, district 1
Dominique Forget	Conseillère, district 2
Guy Séguin	Conseiller, district 4
Manon Paquin	Conseillère, district 6

SONT ABSENTS

Mathieu Bouthillette	Conseiller, district 3
Carl De Montigny	Conseiller, district 5

formant quorum sous la présidence de la mairesse Kathy Poulin.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

Sophie Charpentier	Directrice générale et secrétaire-trésorière
Carl Lebel	Directeur du service juridique

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
 - 1.1. Ajournement de la séance
 - 1.2. Point d'information générale de la mairesse
 - 1.3. Adoption de l'ordre du jour de la séance
 - 1.4. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mars 2021 et de la séance extraordinaire du 30 mars 2021
 - 1.5. Certificats de crédits
2. Direction générale et ressources humaines
 - 2.1. Création de poste - Responsable du traitement des eaux et du réseau (aqueduc et égout)
 - 2.2. Modification de la résolution 2021-01-017 - Budget supplémentaire Centenaire
 - 2.3. Engagement financier - Coop Grande Ourse
 - 2.4. Création de poste - Guide naturaliste
3. Finance et trésorerie
 - 3.1. Ratification du journal des déboursés
4. Travaux publics

- 4.1. Approbation - Débits et charges - Réfection usine d'épuration
- 5. Urbanisme et environnement
 - 5.1. Demande de construction - Lot 2 989 213, chemin des Boisés-Champêtres
 - 5.2. Demande de construction - Lot 2 989 704, rue de la Cédrière
 - 5.3. Demande de dérogation mineure - 945, rue du Tour-du-Lac
 - 5.4. Demande de dérogation mineure - Lot 2 989 704, rue de la Cédrière
 - 5.5. Demande de dérogation mineure - 1030, route 117
 - 5.6. Demande de dérogation mineure - 3372, rue Guindon
 - 5.7. Cession pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels - Lot 2 990 401, chemin de la Rivière
- 6. Loisirs et culture
 - 6.1. Soutien financier - Big Bang Fest
 - 6.2. Barrage routier - Opération Nez Rouge
 - 6.3. Demande d'aide financière - Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes (BPA)
 - 6.4. Autorisation de signature - La grande journée des petits entrepreneurs 2021
 - 6.5. Soutien financier - Boutique Les Abeilles
 - 6.6. Soutien financier - CADAF - Organismes communautaires
 - 6.7. Modification de la résolution - 2020-02-046 - Subventions Centenaire - Projets des organismes du milieu
 - 6.8. Tarification - Parc régional été 2021
- 7. Avis de motion
 - 7.1. Avis de motion et dépôt - Premier projet de règlement 601-33 - Zonage
 - 7.2. Avis de motion et dépôt - Projet de règlement 604-16 - Permis et certificats
 - 7.3. Avis de motion et dépôt - Règlement 708-2 - Stationnement
 - 7.4. Avis de motion et dépôt - Règlement 745 - Location de conteneur
- 8. Projets de règlements
 - 8.1. Dépôt et adoption - Projet de règlement 607-5 - PIIA secteur Sapinière
 - 8.2. Premier projet de règlement 601-33 - Zonage
 - 8.3. Projet de règlement 604-16 - Permis et certificats
 - 8.4. Projet de règlement 708-2 - Stationnement - rue Duquette
 - 8.5. Projet de règlement 745 - Location de conteneur
- 9. Règlements
 - 9.1. Règlement 737-2021 - Programme d'aide financière pour l'achat de couches lavables
 - 9.2. Règlement 744 - Limites de vitesse
- 10. Varia
 - 10.1. Occupation d'un bâtiment public par le Centre d'exposition de Val-David - Ajouté séance tenante
- 11. Documents déposés
 - 11.1. Dépôt des variations budgétaires - Politique des variations budgétaires
 - 11.2. Dépôt des états comparatifs mensuels
 - 11.3. Dépôt - Excédent de fonctionnement non affecté et fonds réservés - Suivi et disponibilité
 - 11.4. Dépôt du rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière - Dépenses autorisées par un fonctionnaire ou un employé en vertu du règlement 700

11.5. Dépôt du rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière - Règlement 700 - Pouvoir d'embauche

11.6. Dépôt du rapport financier 2020 consolidé

12. Points d'information des conseillers
13. Période de réponses
14. Période de questions
15. Levée de la séance

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Après vérification du quorum, la mairesse, Kathy Poulin, ouvre la séance à ___ h ___ et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

2021-04-085

1.1. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

ATTENDU la panne informatique majeure qui empêche l'administration et les membres du Conseil d'accéder aux documents de la présente séance du conseil ;

ATTENDU l'article 154 du *Code municipal* permettant l'ajournement d'une séance.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Guy Séguin

et résolu à l'unanimité

D'AJOURNER la séance ordinaire du 13 avril 2021 et de la reporter le 20 avril à 19h30.

ADOPTÉE

La séance est ajournée à 19h31.

1.2. POINT D'INFORMATION GÉNÉRALE DE LA MAIRESSE

La mairesse fait une mise au point sur les dossiers en cours.

2021-04-086

1.3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

Il est proposé par Guy Séguin

et résolu à l'unanimité

D'AJOUTER le point suivant :

10.1 – Occupation d'un bâtiment public par le Centre d'exposition de Val-David

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 13 avril 2021 ajournée et reportée au 20 avril 2021, tel que modifié.

ADOPTÉE

2021-04-087

1.4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 MARS 2021 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 30 MARS 2021

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 9 mars 2021 et de la séance extraordinaire du 30 mars 2021 au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance, la directrice générale et secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Guy Séguin

et résolu à l'unanimité

D'APPROUVER les procès-verbaux de la séance ordinaire du 9 mars 2021 et de la séance extraordinaire du 30 mars 2021.

ADOPTÉE

1.5. CERTIFICATS DE CRÉDITS

Je, soussigné, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les dépenses envisagées par les points suivants:

6.1, 6.6 et 6.7

Le 9 avril 2021,

(signé Lucien Ouellet)

Lucien Ouellet, Directeur de la trésorerie et secrétaire-trésorier adjoint

2. DIRECTION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES

2021-04-088

2.1. CRÉATION DE POSTE - RESPONSABLE DU TRAITEMENT DES EAUX ET DU RÉSEAU (AQUEDUC ET ÉGOUT)

ATTENDU l'évaluation des besoins de l'organisation en ressources humaines ;

ATTENDU le projet de description de tâches et de grille salariale.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité

DE CRÉER le poste de Responsable du traitement des eaux et du réseau (aqueduc et égout), à même l'accréditation des cols bleus et la classe salariale A-1, conformément au projet ;

D'AUTORISER la directrice générale à signer une lettre d'entente avec le Syndicat des cols bleus pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

2021-04-089

2.2. MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2021-01-017 - BUDGET SUPPLÉMENTAIRE CENTENAIRE

ATTENDU la résolution 2021-01-017 par laquelle la Municipalité a déterminé que les dépenses faites au budget du Centenaire soient autorisées à l'unanimité par un comité ;

ATTENDU QUE l'autorité du comité n'est plus souhaitée pour ces dépenses.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité

DE MODIFIER la résolution 2021-01-017 en retirant le paragraphe suivant :

« DE DEMANDER que les dépenses faites à même le budget soient autorisées à l'unanimité par un comité formé par la mairesse Kathy Poulin, le conseiller Carl De Montigny et le conseiller Guy Séguin ; ».

ADOPTÉE

2021-04-090

2.3. ENGAGEMENT FINANCIER - COOP GRANDE OURSE

ATTENDU QUE la Coopérative d'habitation La Grande Ourse souhaite construire une unité d'habitations pour personnes à faible et modeste revenu ainsi que des aires communes et des espaces de vie extérieurs, par le biais du programme Accès logis volet 1 de la Société d'habitation du Québec (SHQ);

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a confirmé un soutien financier pour la réalisation du projet ;

ATTENDU QUE l'organisme a reçu une confirmation de la part de la Société d'habitation du Québec (SHQ) quant à la réservation des unités de logement à être financées ;

ATTENDU QUE le projet comprend 20 unités, soit des 3 ½, 4 ½ et 5 ½ ;

ATTENDU QUE le projet répond à une demande de logements abordables sur le territoire.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité

DE SOUTENIR le projet de la Coopérative d'habitation La Grande Ourse ;

DE S'ENGAGER à contribuer financièrement à hauteur de 403 200 \$ au projet de Coop Grande Ourse ;

DE S'ENGAGER à participer à hauteur de 10 % au Programme de supplément au loyer pour un maximum de 13 logements, le tout étant conditionnel à la signature d'une entente dont l'ensemble des modalités seraient satisfaisantes ;

DE PRÉCISER qu'il s'agit des seuls engagements de la part de la Municipalité et qu'ils sont conditionnels à ce que le projet soit conforme à ce qui est énoncé au préambule.

ADOPTÉE

2021-04-091

2.4. CRÉATION DE POSTE - GUIDE NATURALISTE

ATTENDU le projet pilote de création du poste de guide naturaliste au Parc régional ;

ATTENDU QUE le statut prévu pour ce poste est temporaire et qu'il serait effectif pour la saison 2021 uniquement ;

ATTENDU le projet de description de tâches et de grille salariale ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité

DE CRÉER le poste temporaire de Guide naturaliste, à même l'accréditation des cols blancs et la grille salariale du poste, conformément au projet ;

D'AUTORISER la directrice générale à signer une lettre d'entente avec le Syndicat des cols blancs pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

3. FINANCE ET TRÉSORERIE

2021-04-092

3.1. RATIFICATION DU JOURNAL DES DÉBOURSÉS

Il est proposé par Dominique Forget

et résolu à l'unanimité

DE RATIFIER le journal des décaissements pour la période du 1er au 31 mars 2021, tel que soumis par le directeur de la trésorerie:

Chèques numéros: 210275 à 210413

471 851,72 \$

ADOPTÉE

4. TRAVAUX PUBLICS

Aucun point.

2021-04-093

4.1. APPROBATION - DÉBITS ET CHARGES - RÉFECTION USINE D'ÉPURATION

ATTENDU QUE les débits et charges sont les critères de conception déterminants dans la mise à niveau de la station d'épuration des eaux ;

ATTENDU QUE la validation de ces critères est nécessaire pour procéder aux étapes de conception détaillée, de demande d'aide financière et de certificat d'autorisation environnemental ;

ATTENDU QUE les débits et charges ont été calculés par les consultants à partir des informations fournies par les services des travaux publics et de l'urbanisme ;

ATTENDU QUE les critères de conception permettront la mise à niveau de la station d'épuration afin de respecter les normes gouvernementales en matière de rejet, tout en

répondant aux besoins actuels et à ceux des 10 prochaines années, minimalement au niveau des développements résidentiels.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité

D'ACCEPTER les débits et charges tels que proposés par le consultant Tetra Tech dans son rapport Mise à niveau de la STEP du 22 septembre 2020 aux tableaux 6 et 7 c'est-à-dire :

- un débit journalier moyen de 5 683 m³/jour
- un débit de pointe horaire maximal pendant la fonte de 15 690 m³/jour
- une charge en DBO5 (demande biochimique en oxygène pendant cinq jours) de 269 kg/jour
- une charge en MES (Matière en suspension) de 313 kg/jour
- une charge en phosphore total de 10 kg/jour
- une charge en Azote total Kjeldahl (N-NTK) de 51 kg/jour

DE PRÉCISER que ces débits et charges sont ceux de la Municipalité du Village de Val-David et que la Municipalité de Val-Morin adoptera une résolution pour accepter ses propres débits et charges.

D'AUTORISER le consultant à poursuivre la conception détaillée et les services dans le cadre des travaux de mise à niveau de la station d'épuration.

ADOPTÉE

5. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

2021-04-094

5.1. DEMANDE DE CONSTRUCTION - LOT 2 989 213, CHEMIN DES BOISÉS-CHAMPÊTRES

ATTENDU la demande n° 2021-00002 pour le projet de construction sur le lot 2 989 213, situé sur le chemin des Boisés-Champêtres, déposée le 5 mars 2021 ;

ATTENDU QUE la localisation de la construction sur le site est planifiée de manière à minimiser son impact visuel à partir du bassin visuel stratégique et des corridors touristiques ;

ATTENDU QUE l'aménagement du terrain assure la préservation des arbres matures et des espaces boisés, tout en étant adapté à la morphologie du site et à l'environnement naturel ;

ATTENDU QUE la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607 ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a analysé la demande et en fait rapport au Conseil.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Dominique Forget

et résolu à l'unanimité

D'ACCEPTER la demande de construction n° 2021-00002 sur le lot 2 989 213, situé sur le chemin des Boisés-Champêtres, comme démontré sur le plan de construction préparé par Étienne Dubé, technologue en architecture, projet n°20-041, en date du 11 mars 2021, sur le plan d'implantation préparé par Peter Rado, arpenteur-géomètre, minute 17 124, en date du 10 mars 2021 ainsi que le plan d'aménagement de terrain reçu le 11 mars 2021.

ADOPTÉE

2021-04-095

5.2. DEMANDE DE CONSTRUCTION - LOT 2 989 704, RUE DE LA CÉDRIÈRE

ATTENDU la demande de construction n° 2021-00020 sur le lot n° 2 989 704, situé sur la rue de la Cédrière, déposée le 1^{er} mars 2021 ;

ATTENDU QUE la localisation de la construction sur le site est planifiée de manière à minimiser son impact visuel à partir du bassin visuel stratégique et des corridors touristiques ;

ATTENDU QUE l'aménagement du terrain assure la préservation des arbres matures et des espaces boisés, tout en étant adapté à la morphologie du site et à l'environnement naturel ;

ATTENDU QUE la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607 ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a analysé la demande et en fait rapport au Conseil.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Dominique Forget

et résolu à l'unanimité

D'ACCEPTER la demande de construction n° 2021-00020 sur le lot n° 2 989 704, situé sur la rue de la Cédrière, comme démontré sur le plan de construction préparé par Benoit Desrosiers, technologue en architecture, plan n°20-45, en date du 28 février 2021, sur le plan d'implantation préparé par Sébastien Généreux, arpenteur-géomètre, minute 6613, en date du 25 février 2021 ainsi que le plan d'aménagement de terrain reçu le 1^{er} mars 2021.

ADOPTÉE

2021-04-096

5.3. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 945, RUE DU TOUR-DU-LAC

ATTENDU la demande dérogation mineure n° 2020-00037 pour le 945, rue du Tour-du-Lac, lot n° 2 990 333, afin de permettre la construction d'une véranda à une distance de 0,93 mètre de la ligne de lot, alors que le règlement de zonage n° 601 prescrit une distance minimale de 2,00 mètres d'une ligne de lot pour les vérandas et solariums ;

Conformément aux directives gouvernementales engendrées par la crise de la COVID-19 et tel qu'annoncé par l'avis public du 22 mars 2021, les personnes intéressées par cette demande de dérogation mineure ont été invitées à émettre leurs commentaires écrits.

Aucun commentaire n'a été reçu dans le cadre de cette consultation écrite.

ATTENDU QUE la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins ;

ATTENDU QU'il y a l'existence d'un préjudice sérieux pour le demandeur ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a analysé la demande et en fait rapport au Conseil.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Dominique Forget

et résolu à l'unanimité

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure pour le 945, rue du Tour-du-Lac, lot n° 2 990 333, comme démontré sur le plan de localisation préparé par Adam Masson-Godon, arpenteur-géomètre, minute 6752, en date du 23 février 2021.

ADOPTÉE

2021-04-097

5.4. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - LOT 2 989 704, RUE DE LA CÉDRIÈRE

ATTENDU la demande de dérogation mineure n° 2021-00004 pour le lot n° 2 989 704, situé sur la rue de la Cédrière, afin de permettre l'implantation d'un abri d'auto en cour avant, alors

que le règlement de zonage n° 601 prescrit que l'implantation des abris en cour avant est prohibée ;

Conformément aux directives gouvernementales engendrées par la crise de la COVID-19 et tel qu'annoncé par l'avis public du 22 mars 2021, les personnes intéressées par cette demande de dérogation mineure ont été invitées à émettre leurs commentaires écrits.

Aucun commentaire n'a été reçu dans le cadre de cette consultation écrite.

ATTENDU QUE l'implantation d'un abri d'auto en cour avant permet d'éviter les opérations de remblais et de déblais sur la partie de terrain en pente ;

ATTENDU QUE l'implantation d'un abri d'auto en cour avant ne nécessite pas de déboisement supplémentaire ;

ATTENDU QUE la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins ;

ATTENDU QU'il y a l'existence d'un préjudice sérieux pour le demandeur ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a analysé la demande et en fait rapport au Conseil.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure pour le lot n° 2 989 704, situé sur la rue de la Cédrière, comme démontré sur le plan d'implantation préparé par Sébastien Génereux, arpenteur-géomètre, minute 6613 en date du 25 février 2021.

ADOPTÉE

5.5. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 1030, ROUTE 117

Cette demande a été retirée par le citoyen demandeur.

2021-04-098

5.6. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 3372, RUE GUINDON

ATTENDU la demande de dérogation mineure n° 2021-00019, pour le 3372, rue Guindon, lot n° 2 989 487, afin de permettre l'empiètement du garage privé de 0,91 mètre dans la marge avant, alors que le règlement de zonage n° 601 prescrit une marge avant minimale de 6,00 mètres dans la zone EF-05 pour l'implantation d'un garage privé en cour avant ;

Conformément aux directives gouvernementales engendrées par la crise de la COVID-19 et tel qu'annoncé par l'avis public du 22 mars 2021, les personnes intéressées par cette demande de dérogation mineure ont été invitées à émettre leurs commentaires écrits.

Aucun commentaire n'a été reçu dans le cadre de cette consultation écrite.

ATTENDU QU'un permis a été délivré en 1987 pour la construction du garage privé ;

ATTENDU QUE la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins ;

ATTENDU QU'il y a l'existence d'un préjudice sérieux pour le demandeur ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a analysé la demande et en fait rapport au Conseil.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure n° 2021-00019 pour le 3372, rue Guindon, lot n° 2 989 487, comme démontré sur le certificat de localisation préparé par Philippe Bélanger, arpenteur-géomètre, minute 5411, en date du 22 février 2021.

ADOPTÉE

2021-04-099

5.7. CESSION POUR FINS DE PARCS, TERRAINS DE JEUX ET ESPACES NATURELS - LOT 2 990 401, CHEMIN DE LA RIVIÈRE

ATTENDU QUE lors d'une demande de lotissement, le propriétaire doit céder gratuitement une partie de terrain ou payer une contribution financière visant à aider la Municipalité à établir, agrandir et aménager des parcs ou des terrains de jeux, ainsi qu'à protéger des espaces naturels ;

ATTENDU QUE la demande de lotissement n° 2021-10009 pour le lot n° 2 990 401 situé sur le chemin de la Rivière doit faire l'objet d'une cession ou contribution à hauteur de 10 % du terrain en superficie ou en valeur.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité

D'ACCEPTER dans le cadre de la demande de lotissement n° 2021-10009, une contribution financière de 6 060,00 \$ au Fonds de parcs, terrains de jeux et espaces naturels, représentant 10 % de la valeur municipale du terrain ;

DE SOULIGNER que la présente résolution n'exempte pas le demandeur d'obtenir les permis et certificats d'autorisation, le cas échéant.

ADOPTÉE

6. LOISIRS ET CULTURE

2021-04-100

6.1. SOUTIEN FINANCIER - BIG BANG FEST

ATTENDU la demande de soutien financier de l'organisme Coop de solidarité Big Bang pour l'organisation d'un événement satellite du festival Big Bang Fest 2021 ;

ATTENDU la volonté du Conseil de soutenir les événements culturels de qualité ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité

D'OCTROYER à l'organisme Coop de solidarité Big Bang pour la tenue d'un événement satellite du festival Big Bang Fest qui se tiendra le 15 août 2021 de 13 h à 17 h au parc Dion, une aide financière de 3 500,00 \$ à même le poste budgétaire 02-70290-970, répartie comme suit :

- 80 %, soit 2 800,00 \$, le 14 mai 2021 ;
- 20 %, soit 700,00 \$, à la remise du rapport final ;

D'EXIGER QUE l'événement propose trois (3) spectacles, dont un (1) spectacle pour enfants et deux (2) spectacles pour adolescents et jeunes adultes ;

D'EXIGER QUE l'organisme détienne une assurance responsabilité d'un montant minimum de 2 000 000 \$ à laquelle la Municipalité figure comme assurée additionnelle et que la preuve de cette assurance soit fournie au plus tard 30 jours précédant l'événement ;

DE S'ENGAGER à soutenir l'organisme en offrant un soutien logistique et le prêt d'équipements, selon les ressources disponibles ;

D'AUTORISER le service de la trésorerie à procéder afin de donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

2021-04-101

6.2. BARRAGE ROUTIER - OPÉRATION NEZ ROUGE

ATTENDU la demande de l'organisme Opération Nez Rouge pour la tenue de barrages routiers ;

ATTENDU QUE ces barrages routiers visent la sollicitation des automobilistes pour une levée de fonds au profit d'Opération Nez Rouge ;

ATTENDU QUE l'organisme assurera la sécurité et la visibilité des participants, le respect des mesures sanitaires et qu'il avisera les services d'urgence de la tenue de l'événement.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER la tenue des barrages routiers suivants :

- le 13 novembre 2021 à l'angle de la route 117 et de la rue Morin de 9 h à 16 h ;
- le 21 novembre à l'angle de la rue de l'Église et de la rue JeanBaptiste-Dufresne de 9 h à 16 h ;

et ce, conditionnellement à l'obtention de l'autorisation du Ministère des Transports par l'organisme.

DE SE RÉSERVER le droit de retirer cette autorisation, sans préavis, pour des raisons de santé publique.

ADOPTÉE

2021-04-102

6.3. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - APPEL DE PROJETS EN DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES AUTONOMES (BPA)

ATTENDU le programme Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes du Ministère de la Culture et des Communications ;

ATTENDU la recommandation de la directrice du service Loisirs et culture de déposer une demande d'aide financière pour le projet de développement des collections documentaires 2021-2022 aux fins d'acquisition de livres et documents pour la bibliothèque.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER la directrice du service Loisirs et culture à déposer au Ministère de la Culture et des Communications une demande d'aide financière dans le cadre de l'appel de projets en développement des collections des BPA et à signer tout document pour donner effet à la présente résolution et à agir en tant que responsable et interlocutrice pour et au nom de la Municipalité.

ADOPTÉE

2021-04-103

6.4. AUTORISATION DE SIGNATURE - LA GRANDE JOURNÉE DES PETITS ENTREPRENEURS 2021

ATTENDU la tenue de l'événement La grande journée des petits entrepreneurs 2021 qui se tiendra le 5 juin 2021 ;

ATTENDU QUE la Municipalité doit agir à titre de tiers répondant pour le comité Marché des Petits Entrepreneurs lors de cet événement dans le but de s'assurer que les règles de communication et de financement, ainsi que les mesures sanitaires liées à la pandémie de COVID-19 en vigueur lors de l'événement soient respectées.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER la directrice générale ou le directeur de la trésorerie à signer l'engagement à titre de tiers répondant daté du 22 mars 2021 pour le comité Marché des petits entrepreneurs de La grande journée des petits entrepreneurs 2021.

DE SE RÉSERVER le droit d'annuler l'événement, sans préavis, pour des raisons de santé publique.

ADOPTÉE

2021-04-104

6.5. SOUTIEN FINANCIER - BOUTIQUE LES ABEILLES

ATTENDU le bail et le protocole d'entente entre la Municipalité et l'organisme La boutique Les Abeilles pour l'occupation du local situé au sous-sol de l'immeuble situé au 2490, rue de l'Église, pour les années 2020 à 2022, signé en date du 28 mai 2020 ;

ATTENDU QUE la reprise des activités régulières de l'organisme n'a lieu que depuis le mois de mars 2021 ;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite continuer à aider l'organisme à traverser cette période difficile.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité

DE CRÉDITER rétroactivement les montants prévus pour les loyers de juillet 2020 jusqu'en juin 2021 inclusivement ;

D'AUTORISER le service de la trésorerie à porter un crédit rétroactif et un crédit aux futurs paiements selon les modalités de la présente résolution.

ADOPTÉE

2021-04-105

6.6. SOUTIEN FINANCIER - CADAF - ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

ATTENDU les demandes de soutien reçues de la part de divers organismes ;

ATTENDU la rencontre du comité d'analyse des demandes de soutien financier (CADAF) du 16 mars 2021.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER une aide financière pour les organismes suivants :

- **Coop de solidarité Cultiver Val-David** : 4 000,00 \$ à même le poste budgétaire 55-139-90000 ;

- **Palliaco** : 300,00 \$ à même le poste budgétaire 02701-70-970.

ADOPTÉE

2021-04-106

6.7. MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION - 2020-02-046 - SUBVENTIONS CENTENAIRE - PROJETS DES ORGANISMES DU MILIEU

ATTENDU la résolution 2020-02-046 par laquelle la Municipalité a octroyé des subventions aux organismes participant à la programmation du Centenaire ;

ATTENDU les changements apportés aux activités de certains organismes et les modifications apportées à la programmation en raison de la pandémie liée à la COVID-19.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité

DE MODIFIER la résolution 2020-02-046 de la façon suivante :

- Retirer la subvention octroyée à l'organisme Les flâneurs erratiques ;
- Remplacer la subvention de 10 000,00 \$ octroyée à l'organisme Centre d'exposition de ValDavid par la somme de 30 000,00 \$;
- Remplacer la subvention de 5 000,00 \$ octroyée à l'organisme LézArts Loco par 10 000,00 \$;

D'AUTORISER une dépense totale de 15 000,00 \$ pour l'année 2021 à même le poste budgétaire 02-702-92-699 et d'autoriser le service de la trésorerie à procéder pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

6.8. TARIFICATION - PARC RÉGIONAL ÉTÉ 2021

ATTENDU la recommandation du directeur du Parc régional de Val-David-Val-Morin de modifier la tarification du Parc pour la saison d'été 2021 selon le tableau suivant :

TARIFICATION ÉTÉ 2021



	RANDO + VÉLO	ESCALADE **
	QUOTIDIEN / SAISONNIER	
ADULTE	8 \$ / 55 \$	12 \$ / 75\$
60 ANS ET +	8 \$ / 50 \$	12 \$ / 65 \$
17 ANS ET -	GRATUIT	GRATUIT
ÉTUDIANT 18 ANS ET +	8 \$ / 50 \$	12 \$ / 65 \$
MEMBRE FQME	-	10 \$ / 75\$

Notez: les activités estivales sont gratuites pour les résidents de Val-David et de Val-Morin.
 ** Forfait escalade du 15 août au 30 nov. 2021 : 60\$ adulte, 55\$ étudiant et 60 et +.

TARIF DE GROUPE ADULTES (15 PERSONNES ET +)	
RANDO / VÉLO	5 \$
ESCALADE	7 \$

* 1 gratuité par 15 personnes

ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES ET AUTRES	
CÉGEP ET UNIVERSITÉ	5 \$
GROUPE SCOLAIRE PRIMAIRE ET SECONDAIRE	4 \$
CAMP DE JOUR, GARDERIE, ASSOCIATION (17ANS ET -)	4 \$
CORPORATIF LOCAL	7 \$

- * Carte des sentiers gratuite avec accès quotidien ou forfait saisonnier. Carte supplémentaire 2 \$.
- * Réimpression de carte pour forfait saisonnier 5 \$.
- * Accès gratuit pour l'accompagnateur d'une personne avec handicap visuel.
- * Tous les prix affichés incluent les taxes.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité

D'ACCEPTER la tarification du Parc régional Val-David-Val-Morin comme illustrée au tableau ci-dessus.

ADOPTÉE

7. AVIS DE MOTION

2021-04-108

7.1. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT - PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 601-33 - ZONAGE

Le conseiller Jean-François Giasson donne avis de motion que sera présenté pour adoption, à une prochaine séance, le futur règlement de zonage numéro 601-33 visant à permettre l'implantation et l'occupation de cafés-terrasses supplémentaires et d'ajouter des dispositions particulières relatives à l'étalage et à la vente extérieure en raison de la pandémie liée à la COVID-19.

Le premier projet de règlement est présenté et déposé par le conseiller Jean-François Giasson séance tenante.

2021-04-109

7.2. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT - PROJET DE RÈGLEMENT 604-16 - PERMIS ET CERTIFICATS

La conseillère Dominique Forget donne avis de motion que sera présenté pour adoption, à une prochaine séance, le futur règlement 604-16 modifiant le règlement 604 sur les permis et certificats afin d'assurer la conformité au règlement 355-2020 de la MRC des Laurentides.

Le projet de règlement est présenté et déposé par la conseillère Dominique Forget séance tenante.

2021-04-110

7.3. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT - RÈGLEMENT 708-2 - STATIONNEMENT

Le conseiller Carl De Montigny donne avis de motion que sera présenté pour adoption, à une prochaine séance, le futur règlement 708-2 modifiant le règlement relatif au stationnement et à la circulation, afin de modifier les interdictions de stationnement sur la rue Duquette.

Le projet de règlement est présenté et déposé par le conseiller Carl De Montigny séance tenante.

2021-04-111

7.4. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT - RÈGLEMENT 745 - LOCATION DE CONTENEUR

La conseillère Dominique Forget donne avis de motion que sera présenté pour adoption, à une prochaine séance, le futur règlement 745 concernant la location de conteneurs à matières résiduelles pour les industries, les commerces, les institutions, les immeubles à logements et les domaines privés, sur le territoire de la Municipalité.

Le projet de règlement est présenté et déposé par la conseillère Dominique Forget séance tenante.

8. PROJETS DE RÈGLEMENTS

2021-04-112

8.1. DÉPÔT ET ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT 607-5 - PIIA SECTEUR SAPINIÈRE

ATTENDU l'avis de motion donné par le conseiller Guy Séguin lors de la séance extraordinaire du 30 mars 2021 concernant un règlement modifiant le *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)* numéro 607 ;

ATTENDU QUE le conseiller Guy Séguin dépose le projet de règlement numéro 607-5 séance tenante.

La conseillère Manon Paquin demande le vote.

Votent pour : Jean-François Giasson, Dominique Forget, Guy Séguin et Carl De Montigny

Vote contre : Manon Paquin

La mairesse Kathy Poulin s'abstient.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Guy Séguin

et résolu à majorité

D'ADOPTER le projet de règlement 607-5 modifiant le *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)* numéro 607 afin d'assujettir la délivrance d'un permis de construction pour un bâtiment principal situé dans la zone EF-07 dont l'usage fait partie du groupe P1 « Public et institutionnel », à une évaluation en vertu d'objectifs et critères particuliers portant sur l'architecture du bâtiment et l'aménagement de terrain.

ADOPTÉE

2021-04-113

8.2. PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 601-33 - ZONAGE

ATTENDU QUE le conseiller Jean-François Giasson a déposé le premier projet de règlement de zonage 601-33 visant à permettre l'implantation et l'occupation de cafés-terrasses supplémentaires et d'ajouter des dispositions particulières relatives à l'étalement et à la vente extérieure en raison de la pandémie liée à la COVID-19

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le premier projet de règlement de zonage 601-33.

ADOPTÉE

2021-04-114

8.3. PROJET DE RÈGLEMENT 604-16 - PERMIS ET CERTIFICATS

ATTENDU QUE la conseillère Dominique Forget a déposé le projet de règlement 604-16 modifiant le règlement 604 sur les permis et certificats afin d'assurer la conformité au règlement 355-2020 de la MRC des Laurentides.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Dominique Forget

et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le projet de règlement 604-16.

ADOPTÉE

2021-04-115

8.4. PROJET DE RÈGLEMENT 708-2 - STATIONNEMENT - RUE DUQUETTE

ATTENDU QUE le conseiller Carl De Montigny a déposé le projet de règlement 708-2 modifiant le règlement relatif au stationnement et à la circulation, afin de modifier les interdictions de stationnement sur la rue Duquette.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le projet de règlement 708-2.

ADOPTÉE

2021-04-116

8.5. PROJET DE RÈGLEMENT 745 - LOCATION DE CONTENEUR

ATTENDU QUE la conseillère Dominique Forget a déposé le projet de règlement 745 concernant la location de conteneurs à matières résiduelles pour les industries, les commerces, les institutions, les immeubles à logements et les domaines privés, sur le territoire de la Municipalité.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le projet de règlement 745.

ADOPTÉE

9. RÈGLEMENTS

2021-04-117

9.1. RÈGLEMENT 737-2021 - PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ACHAT DE COUCHES LAVABLES

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 9 mars 2021 et que le projet de règlement 737-2021 concernant le programme d'aide financière pour l'achat de couches lavables a été déposé et adopté au même moment ;

ATTENDU QUE le projet de règlement n'a pas été modifié depuis son adoption.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Guy Séguin

et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le règlement 737-2021.

ADOPTÉE

2021-04-118

9.2. RÈGLEMENT 744 - LIMITES DE VITESSE

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 9 mars 2021 et que le projet de règlement 744 concernant les limites de vitesse sur le territoire de la Municipalité ;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été modifié depuis son adoption afin que la limite de vitesse sur la rue de l'Église soit de 30 km/h à partir de la rue Duquette jusqu'à la rue Lavoie tel qu'il est déjà le cas.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Guy Séguin

et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le règlement 744.

ADOPTÉE

10. VARIA

Aucun point.

2021-04-119

10.1. OCCUPATION D'UN BÂTIMENT PUBLIC PAR LE CENTRE D'EXPOSITION DE VAL-DAVID - AJOUTÉ SÉANCE TENANTE

ATTENDU la demande d'agrément à titre d'institution muséale présentée au ministère de la Culture et des Communications par le Centre d'exposition de Val-David ;

ATTENDU QUE les institutions muséales agréées :

- bénéficient en premier lieu d'une reconnaissance gouvernementale majeure, sous la forme d'un sceau, d'une image de marque ;
- sont admissibles à certains services et programmes d'aide financière du ministère de la Culture et des Communications et de ses partenaires gouvernementaux ;
- gagnent en visibilité et en crédibilité auprès de partenaires privés, publics et municipaux ;

ATTENDU QUE pour obtenir un agrément, l'institution muséale québécoise doit se conformer aux critères d'admissibilité et à l'ensemble des exigences en matière de gouvernance, de gestion des ressources financières, humaines et physiques, de services aux différentes clientèles, de gestion et de conservation des collections, de diffusion, d'éducation ;

ATTENDU QUE le Centre répond en grande partie à ces critères d'admissibilité et s'engage à mettre en place les politiques et les pratiques nécessaires au besoin pour combler les exigences ;

ATTENDU QUE la demande doit inclure un document démontrant que la Municipalité s'engage à loger l'institution muséale dans des espaces dont elle est propriétaire pour toute la durée d'agrément 2021-2026 ;

ATTENDU QUE le Centre occupe ce bâtiment depuis 1998 pour la tenue de ses activités ;

ATTENDU le programme culturel éducatif offert aux écoles de Val-David et au camp de jour par le Centre.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité

DE S'ENGAGER à loger le Centre d'exposition de Val-David dans les espaces dont la Municipalité est propriétaire pour toute la durée d'agrément proposée, soit de l'année 2021 à 2026.

ADOPTÉE

11. DOCUMENTS DÉPOSÉS

11.1. DÉPÔT DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES - POLITIQUE DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES

Le conseil municipal prend acte du rapport préparé par le service de la trésorerie quant aux variations budgétaires pour la période du mois de mars 2021, et ce, en vertu de la Politique des variations budgétaires.

11.2. DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS MENSUELS

Les membres du conseil municipal prennent acte du dépôt par le directeur de la trésorerie, conformément à la *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs*, au *Code municipal du Québec* et à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, des états comparatifs mensuels en date du 31 mars 2021.

11.3. DÉPÔT - EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ ET FONDS RÉSERVÉS - SUIVI ET DISPONIBILITÉ

Le conseil municipal prend acte du dépôt, par le directeur de la trésorerie et secrétaire-trésorier adjoint, du rapport démontrant le suivi et disponibilité au 31 mars 2021 de l'excédent de fonctionnement non affecté et fonds réservés.

11.4. DÉPÔT DU RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE - DÉPENSES AUTORISÉES PAR UN FONCTIONNAIRE OU UN EMPLOYÉ EN VERTU DU RÈGLEMENT 700

Le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport du mois de mars 2021 quant aux dépenses effectuées en vertu du règlement numéro 700 établissant la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires et employés.

11.5. DÉPÔT DU RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE - RÈGLEMENT 700 - POUVOIR D'EMBAUCHE

Le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière en vertu du règlement numéro 700 établissant la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires et employé(e)s quant à l'embauche de personnel syndiqué.

11.6. DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2020 CONSOLIDÉ

Le conseil municipal prend acte du dépôt, par la directrice générale et secrétaire-trésorière, du rapport financier consolidé de la Municipalité pour l'année se terminant le 31 décembre 2020 et du rapport du vérificateur externe qui y est inclus, pour la même année, transmis par la firme Amyot Gélinas, société de comptables professionnels agréés.

12. POINTS D'INFORMATION DES CONSEILLERS

Chaque conseiller et conseillère informe les personnes présentes dans la salle des développements à l'égard des dossiers de leur district respectif ou de la Municipalité.

13. PÉRIODE DE RÉPONSES

La mairesse répond aux questions posées par le public antérieurement.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disposition des personnes présentes. Le conseil municipal prend bonne note des questions et des différents commentaires émis.

2021-04-120

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la mairesse Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité

DE LEVER la séance ordinaire du 13 avril 2021 ajournée et reportée au 20 avril 2021 à 20 h 56.

ADOPTÉE

(Signé Kathy Poulin)

(Signé Sophie Charpentier)

Kathy Poulin
Mairesse et présidente d'assemblée

Sophie Charpentier
Directrice générale et secrétaire-trésorière